

Commune de Notre Dame de Bondeville
Centre Communal d'Action Sociale
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conseil d'Administration du 23 janvier 2026

Le vendredi vingt-trois janvier deux mille vingt-six à dix heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni en salle du Conseil, sur la convocation du mercredi quatorze janvier deux mille vingt-six de sa Présidente et sous la Présidence de Myriam Mulot.

Nombre de membres : en exercice : 11 Présents : 4 votants : 5

Etaient Présents :

Myriam MULOT, présidente,
Christian FOSSOUL, Louïsette LECOQ, représentants le Conseil Municipal,
Florence SUQUET, représentant l'UDAF 76

Absents Excusés :

Chantal JARNIOU, représentant le Conseil Municipal
Nathalie LEVEUF, représentant la jeunesse et l'insertion,
Dominique BARNET, représentant les personnes handicapées,

Mme LEVEUF a donné pouvoir à Mme MULOT.

Mme LECOQ est désignée secrétaire de séance.

N° 2026-01

AFFECTATION ANTICIPEE DES RESULTATS 2025 DU CCAS

Suite au projet de compte administratif 2025, il est proposé au Conseil d'Administration du CCAS de procéder à une affectation anticipée et provisoire des résultats de l'exercice 2025 au budget primitif 2026, ainsi qu'il suit :

	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
SECTION D'EXPLOITATION			
Résultats propres de l'exercice 2025	368 104,70 €	349 814,36 €	-18 290,34 €
Résultats antérieurs reportés	0,00 €	27 983,90 €	+27 983,90 €
Résultat à affecter			+9 693,56 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Résultats propres de l'exercice 2025	0,00 €	9 507,52 €	+9 507,52 €
Résultats antérieurs reportés	0,00 €	19 990,59 €	+19 990,59 €
Résultat global d'exécution			+29 498,11 €
RESTES À RÉALISER AU 31/12/2025			
Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultats cumulés 2025			0,00 €
REPRISE EXERCICE 2025	Prévision affectation en réserve		
	Report en exploitation		+9 693,56 €
	Report en investissement		+29 498,11 €

Commune de Notre Dame de Bondeville
Centre Communal d'Action Sociale
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est proposé au Conseil d'Administration du CCAS de délibérer et d'affecter provisoirement les résultats ci-dessus de la manière suivante :

- Fonctionnement : affectation de l'excédent de +9 693,56 € au compte 002 (recettes de fonctionnement)
- Investissement : affectation de l'excédent de +29 498,11 € au compte 001 (recettes d'investissement).

Cette affectation est provisoire et sera confirmée de manière définitive après l'approbation du compte de gestion du receveur municipal et du compte administratif 2025 du CCAS.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Myriam MULOT,

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré,
Par **5** voix pour, **0** voix contre et **0** abstention

Approuve l'affectation anticipée des résultats de l'exercice 2025 telle que présentée ci-dessus ;

Autorise la Présidente du CCAS à inscrire l'excédent de fonctionnement et l'excédent d'investissement au budget primitif 2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif de Rouen, à compter de sa publicité. Il sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Affiché le, 03/02/2026

La Présidente du CCAS,

Myriam MULOT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267600328-20260203-2026-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/02/2026